

**Certificat d'examen de type  
n° F-02-C-185 du 9 décembre 2002**

**Organisme désigné par  
le ministère chargé de l'industrie  
par arrêté du 22 août 2001**

**DDC/72/C011925-D2**

**Ensemble de mesurage d'hydrocarbures BLACKMER  
type DMX monté sur camions citernes**

-----

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure, du décret du 12 avril 1955 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : instruments mesureurs volumétriques de liquides autres que l'eau et du décret n° 73-791 du 4 août 1973 relatif à l'application des prescriptions de la communauté économique européenne au contrôle des compteurs volumétriques de liquides autres que l'eau et de leurs dispositifs complémentaires.

**FABRICANT :**

BLACKMER, Z.I. Plaine des Isles, 2 rue des Caillottes, 89000 Auxerre.

**OBJET :**

Le présent certificat d'examen de type complète le certificat d'approbation C.E.E. de modèle n° 99.00.462.011.0 du 9 juillet 1999 déjà complété par la décision d'approbation de modèle n° 99.00.462.010.1 du 9 juillet 1999 et le certificat d'examen de type n° 01.00.462.003.1 du 10 septembre 2001, transféré au bénéfice de la société BLACKMER par le certificat d'examen de type n° F-02-C-184 du 6 décembre 2002, relatifs à l'ensemble de mesurage d'hydrocarbures BLACKMER modèle DMX monté sur camions citernes.

**CARACTERISTIQUES :**

L'ensemble de mesurage d'hydrocarbures BLACKMER type DMX monté sur camions citernes faisant l'objet du présent certificat diffère du modèle approuvé par les certificats précités par la possibilité d'être équipé des compteurs volumétriques BLACKMER types SATAM-TRONIC 24 et SATAM-TRONIC 48 pour hydrocarbures ayant fait l'objet du certificat d'examen de types n° 01.00.422.004.1 du 10 septembre 2001.

Les caractéristiques métrologiques, les conditions particulières de construction et les conditions particulières d'utilisation sont identiques à celles définies par le certificat n° 99.00.462.011.0 précité.

**SCELLEMENTS :**

Les dispositifs de scellement restent inchangés à l'exception de ceux prévus dans la décision des compteurs volumétriques BLACKMER types SATAM-TRONIC 24 et SATAM-TRONIC 48 n°01.00.422.004.1 du 10 septembre 2001.

**INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :**

Les inscriptions réglementaires sont inchangées, à l'exception de la marque de conformité au type qui est constituée par le numéro et la date figurant dans le titre du présent certificat.

**CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION :**

Les conditions particulières de vérification définies dans la décision n° 99.00.462.011.0 précitée restent applicables.

Elles doivent toutefois être complétées par celles définies dans la décision n° 01.00.422.004.1 du 10 septembre 2001 relative aux compteurs volumétriques BLACKMER types SATAM-TRONIC 24 et SATAM-TRONIC 48.

**DÉPÔT DE MODELE :**

La documentation relative à ce dossier est déposée, au Laboratoire national d'essais (LNE) sous la référence DDC/72/C011925-D2 et chez le fabricant.

**VALIDITE :**

Le présent certificat est valable jusqu'au 9 juillet 2009.

Pour le Directeur Général

Laurence DAGALLIER  
Directrice Développement et Certification